

# DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil  
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 26 janvier 2011 à ARCHES

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 17 janvier 2011

### Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Guy DELOY, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Jean-Louis RABU, Michel THOMAS, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Michel HUROT, Frédéric SCHMIDT, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

### Pouvoirs : 2

Stéphane CANADAS donne pouvoir à Daniel LAGARDE,  
Noëlle PILLOT donne pouvoir à Suzanne MOTSCH,

### Délégués suppléants présents : 3

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Henri LA VAULLEE représente Daniel REMY,  
Alain JACQUIN représente Eric GARION,  
Christian PIERREL représente Véronique MARCOT,

### Délégués titulaires absents: 0

### Délégués titulaires excusés : 0

L'an deux mil onze le mercredi 26 janvier à 20H30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à ARCHES, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD. Monsieur André Lapoirie a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20 h30. Il remercie Madame le Maire de ARCHES pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

### **Le Président propose aux délégués d'ajouter un point à l'ordre du jour : Adhésions au SMIC**

Le conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajouter de ce point à l'ordre du jour.

#### **01. Maintien du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B**

Suite au décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient le régime indemnitaire, à titre individuel, du personnel de catégorie B relevant des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux.

#### **02. Adhésion et retrait au SDANC**

Suite au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges du 13 décembre 2010, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la commune de Saint Jean d'Ormont et accepte l'adhésion de la Communes de Provenchères sur Fave (767 habitants).

#### **03. Modification statutaire du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans la délibération n°06/2011 du comité syndical du 10 janvier 2011 portant sur l'ajout de l'Office de Tourisme de Pôle en compétence optionnelle aux statuts du Pays.

#### **04. Travaux d'assainissement rue haute à Xertigny – Groupement de commandes**

Considérant l'intérêt technique et économique de créer un groupement de commandes à marchés séparés entre la Commune de Xertigny et la C2VRM pour la réalisation des travaux de la rue Haute à Xertigny, le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la création du groupement de commande tel qu'indiqué ci-dessus ;
- ACCEPTE les conditions énoncées dans ladite convention ;
- DESIGNER la Commune de Xertigny comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes ;
- ELIT comme représentant de la C2VRM dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes Monsieur Philippe EYMARD (titulaire) et Monsieur Eric GARION (suppléant)
- DIT que les crédits seront inscrits au budget assainissement 2011.

#### **05. Travaux d'assainissement rue Haute à Xertigny : demande de subvention**

Afin de réaliser les travaux d'assainissement rue Haute à Xertigny, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Général pour la réalisation d'un réseau d'assainissement Rue Haute à Xertigny et autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette demande.

#### **06. Suivi de l'OPAH : attribution du marché**

Suite à la signature de la convention entre l'ANAH et la C2VRM et la mise à disposition du public de cette convention, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité retient l'offre de **URBAM CONSEIL** pour un montant de **151.600 €H.T.**, et autorise le Président à signer le marché relatif à l'OPAH. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2011 et suivants, dans le respect de la durée du marché de trois ans.

#### **07. Participation des communes au budget assainissement dans le cadre du projet de STEP du pôle Moselle**

Le Président sollicite les communes de ARCHES, ARCHETTES et POUXEUX concernées par le projet, pour préparer le financement de la station d'épuration intercommunale. Ces participations sont nécessaires durant la phase de la création et jusqu'à la mise en service des ouvrages concernés, soit a priori de 2011 à 2014. Elles prendront fin dès que les usagers pourront être facturés. Elles ont été calculées par les services de la DDT dans le cadre de l'audit du service assainissement et présentées aux conseils municipaux concernés.

Ces montants pourront être revus en cas de modifications essentielles des montants des études et travaux et selon leur avancement. Il conviendra alors au conseil communautaire et aux conseils municipaux de se prononcer sur cette révision.

Après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- entérine les participations 2011, 2012, 2013 et 2014 des communes de ARCHES, ARCHETTES et POUXEUX pour le financement du projet de la station du Pôle Moselle et pour les montants annuels suivants :
  - ARCHES 55 000 €
  - ARCHETTES 19 000 €
  - POUXEUX 66 000 €
- dit que ces participations seront inscrites au compte 1314 du budget annexe assainissement de la C2VRM de l'exercice concerné,
- sollicite les conseils des communes de ARCHES, ARCHETTES et POUXEUX pour une délibération concordante sur le principe, la durée et le montant,
- autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

#### **08. Adhésion au SMIC**

Suite au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes du 22 décembre 2010, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte l'adhésion de la Commune de La Neuveville sous Châtenois (canton de Châtenois), de Hurbache (canton de Senones) et de Saint Jean d'Ormont (canton de Senones)

**09. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)**

**10. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

**SMIC** : Cotisation 2011 identique à celle de 2010.

**SICOVAD** : Le tableau TEOM 2010 sera transmis aux maires.

**11. Informations diverses**

**12. Date et lieu des prochains conseils**

Le 23 février décembre 2011 à 20H30 à URIMENIL

Le 23 mars 2011 à XERTIGNY.

La séance est levée à 21h45

La Secrétaire  
André LAPOIRIE

Le Président  
Philippe EYMARD